



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Conseil du lundi 9 décembre 2019

20190067

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean- Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : Isabelle ALZURI, Bernadette DUCLOS, Gilbert DUPUY, Jean-Pierre HARRIET, Pettan HAZARCA SAPPARART, Ximun LARRALDE, Bernadette MONGABURE, , Marie-Claire SAINT-PIERRE, Marie-Dominique OSPITAL, Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE,

Etaient excusés (4) : Michel OLHAGARAY, Carole IRIART-BONNECAZE, Laurent ROUX, Alain HIRIART

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Fermeture des Trésoreries et mise en place d'agences comptables

Le Conseil Municipal,

Considérant le projet de géographie revisitée présentée par la Direction Locale de la DGFIP des Pyrénées Atlantiques visant à court et moyen terme à faire disparaître 16 Trésoreries au profit de Service de Gestion Comptable à horizon 2022,

Considérant qu'il s'agit en réalité d'un plan méthodique de destruction du réseau territorial des Finances Publiques,

Considérant qu'en 2019, l'administration des Finances, en 20 ans, aura perdu 35.000 emplois, qu'il est prévu d'ici la fin du quinquennat 5775 suppressions supplémentaires aux Finances supportées en grande partie par la DGFIP,

Considérant que les démarches par internet laissent de côté tout un pan «fragilisé» de la population, que le numérique ne se décrète pas, mais s'accompagne,

Considérant qu'avec la politique du «zéro cash» (art63 Loi de Finances 2019) l'État a donc franchi le pas et choisi de privatiser les encaissements en numéraire en les confiant à un prestataire externe à compter du 1er juillet 2020, en l'occurrence les buralistes pour les usagers; que cela engendre des problèmes de confidentialité,

Considérant que le Comptable de la Trésorerie doit rester l'interlocuteur privilégié des Mairies puisqu'il reste le «contrôleur» et le «payeur»,

Considérant qu'à terme les SGC risquent d'être transformés en agences comptables à la charge des Collectivités,

Considérant que l'accueil de proximité «survenu» aux Elus et usagers n'est qu'une coquille vide, la Direction Locale de la DDFIP étant dans l'incapacité d'en quantifier les moyens humains ainsi que de déterminer la fréquence et les amplitudes d'ouverture de ces services,

Considérant le danger que ces réformes feront peser sur le service public de proximité, garant de l'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt,

Considérant que cette réforme ne fera qu'accroître les inégalités dans les territoires ruraux en considérant ses habitants comme des citoyens de «seconde zone»

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- se prononce contre la mise en place d'Agences Comptables à Cambo les bains ,et contre le projet de géographie revisitée dans les Pyrénées Atlantiques
- exige le maintien dans les murs du Centre des Finances Publiques de Cambo les bains, de la Trésorerie de Cambo les bains, du Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises ... ainsi que la plénitude de leurs compétences.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Fait à Louhossoa, le 10 décembre 2019,

Le Maire
Mr HARRIET Jean Pierre,

